



30^e CONFÉRENCE DES REPRÉSENTANT·ES OFFICIEL·LES DU PROE



« Accélérer les actions en vue de l'atteinte d'un Pacifique bleu résilient »

Du 7 au 9 septembre, plateformes virtuelle
De 12 h à 17 h, heure du Samoa

Point 2 de l'ordre du jour : **Nomination à la présidence et à la vice-présidence**

Objet du document

1. Les articles 8.1 et 8.2 du « *Règlement intérieur de la Conférence du PROE* » prévoient que lorsque la réunion est accueillie par le Secrétariat, la présidence est assurée par roulement alphabétique et que, lorsque la réunion n'est pas accueillie par le Secrétariat, la présidence est assurée par le pays hôte.
2. En conséquence, la **Présidence** de la 30^e Conférence des représentants et représentantes du PROE revient aux **Tokélaou**, le pays suivant sur la liste par ordre alphabétique depuis que le Secrétariat a accueilli la 2^e réunion du Conseil exécutif (en ligne), en 2020.

Contexte

3. De plus, l'article 8.3 prévoit que les Membres assurent la vice-présidence à tour de rôle et par ordre alphabétique, que le Secrétariat soit ou non l'hôte de la Conférence. La vice-présidence de la 2^e réunion du Conseil exécutif avait été assurée par **Guam**. Selon le principe de la rotation par ordre alphabétique, c'est donc au tour des **Kiribati** d'assurer la **vice-présidence** de la 30^e Conférence des représentants et représentantes du PROE.

Recommandation

4. La Conférence est invitée à :
 - 1) **confirmer** le représentant ou la représentante des **Tokélaou** qui assumera la **présidence** en leur nom ;
 - 2) **confirmer** le représentant ou la représentante des **Kiribati** qui assumera la **vice-présidence** en leur nom.

14 juin 2021